POUR UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Herria Zain !

















EAJ PNB

www.eaj-pnb.eu

Contribution de l'IBB au débat institutionnel Nov. 2009

IBBren ekarpena eztabaida instituzionalari 2009ko Azaroa

Herria zain !
Pour une Collectivité Territoriale

La grande majorité des élus et des forces économiques sont favorables à une institution pour le Pays basque. Une grande partie de la population y adhère également même si ce projet n'est pas encore clairement lié à leurs préoccupations quotidiennes...

Être reconnu

Pour nous abertzale d'EAJ-PNB, cette revendication institutionnelle est importante parce qu'elle permet la reconnaissance d'une communauté de citoyens qui sont attachés et s'identifient à un territoire : le Pays basque. Et ce territoire ne dispose d'aucun Pouvoir local pour assumer son développement et agir en faveur de ses habitants. C'est pourquoi EAJ-PNB a fixé au coeur de son combat politique la revendication et la promotion d'une institution pour le Pays Basque nord.

Le projet de « Collectivité territoriale du Pays Basque » est la pierre angulaire de ce Pouvoir local. Ce projet n'est pas une fin en soi, mais une proposition mûrement réfléchie destinée à nourrir le débat et ouvrir un nouvel horizon institutionnel pour notre territoire.

Proche des citoyens

Construire une crèche pour les enfants, développer une pépinière d'entreprises pour aider les jeunes entrepreneurs, développer la formation professionnelle des salariés, assurer les transports en commun en ville pour le déplacement quotidien, soutenir les commerces de proximité, aider les artisans à se former notamment aux nouveaux matériaux “durables”, aider les producteurs à créer un marché local, à constituer une filière ou à vendre en commun leurs produits, aider au quotidien les personnes dépendantes,

du Pays Basque



Le chêne de Gernika, symbole des libertés basques.

renforcer les clubs sportifs, pour l'épanouissement des jeunes, promouvoir des spectacles de qualité ...

Les pouvoirs locaux sont déterminants

Les institutions décentralisées comme le Département ou la Région impulsent, soutiennent et financent ce type d'initiatives qui font notre quotidien. Aujourd'hui, en France, 73% des investissements publics sont réalisés par les collectivités locales : communes, intercommunalités, départements et régions. Le besoin de nouveaux services aux personnes et aux entreprises donne aujourd'hui à ces collectivités un rôle indispensable.
Grâce à leur proximité, les collectivités décentralisées connaissent bien leur territoire, les citoyens, les entreprises, les associations, les syndicats. Cette proximité leur permet de trouver les meilleures solutions. Une Collectivité territoriale spécifique pour le Pays basque est avant tout l'instrument le plus efficace pour répondre à l'attente de la population locale et préparer l'avenir de nos enfants et de notre territoire si particulier. Des compétences et de la proximité, voilà les ressorts du Pouvoir local dont nous avons besoin en Pays Basque.

Pourquoi une institution à l'échelle du Pays basque ?

Les entrepreneurs, les associations, les syndicats et de nombreux citoyens prouvent tous les jours leur volonté de faire ensemble dans et pour un territoire qui les unit. Un berger de Larrau, un technicien de Mauléon, une commerçante de St-Palais, une enseignante de Larceveau, un informaticien de Garazi, un entrepreneur de Baigorri, une infirmière de Cambo, un ouvrier d'Espelette, un artisan de Labastide-Clairence, un transporteur d'Hendaye, une opératrice touristique de Biarritz ou un chocolatier de Bayonne mènent des vies très différentes. Ils ont peu d'occasion de se rencontrer. Et pourtant, bien souvent, une même passion les unit, celle d'un territoire : le Pays basque.
Le territoire est un espace, porteur de sens, forgé par les hommes et les femmes qui l'ont occupé et le font vivre et évoluer. Certains aimeront la langue - par exemple, l'euskara - les chants, les danses, d'autres apprécieront les sorties en montagne ou à la mer, la chaleur d'un village, une partie de pelote ou d'autres encore se passionneront pour la création contemporaine ou la gastronomie. Toutes ces facettes et bien d'autres créent l'identité de ce pays que chacun contribue à construire et à renouveler.

Cette passion, aux formes multiples, est un formidable ciment qui unit et donne envie de vivre et agir ensemble. Cette capacité d'union, c'est la force de ce pays. Une communauté de volonté et de destin doit exister sur le plan politique. Les institutions doivent refléter cette réalité sociale au lieu de représenter des espaces artificiels ou inadaptés comme les « Pyrénées Atlantiques » ou l'Aquitaine. Ce département créé sous la Révolution, sur des



critères aujourd'hui dépassés, avait déjà pour ambition de diluer les spécificités basque, béarnaise et gasconne. Une institution doit refléter les aspirations démocratiques d'une société, à travers une représentation politique et un véritable Pouvoir local. Une Collectivité territoriale du Pays basque permettra aux citoyens d'exprimer leurs choix d'avenir et d'élire les représentants du territoire dans lequel ils vivent.

Une telle institution est-elle possible ?

Le Pays basque est un petit territoire. Paradoxalement, c'est aussi un atout. Nous sommes 290 000 habitants, dotés d'un niveau de vie satisfaisant. De quoi donner une réelle capacité de financement à une collectivité territoriale spécifique. Sur la base de la contribution fiscale des habitants du Pays basque, en 2008, l'institution décentralisée que nous défendons pourrait disposer d'un budget annuel d'environ 380 millions d'euros.

Aujourd'hui, cette envie de vivre et construire ensemble est à l'origine d'un programme d'aménagement et de développement de notre territoire. Il s'agit de "Pays basque 2020". La première partie de

ce programme s'achève en 2013. Si cette Collectivité territoriale existait, elle pourrait prendre en charge et financer directement la majeure partie de ce programme, à hauteur de 10 millions d'euros / an.

Mis à part les investissements dans les grandes infrastructures de communication d'un territoire, les autres types de dépenses sont fonction de la demande sociale, et donc, souvent, de la population. Autrement dit : le niveau des dépenses est proportionnel à celui des recettes. Les dépenses en matière économique dépendent en priorité du nombre d'entreprises. Les dépenses sociales dépendent du nombre de bénéficiaires. Les dépenses culturelles dépendent du nombre d'acteurs culturels. Les dépenses dans le domaine environnemental sont également en partie liées au nombre d'usagers ou d'entreprises concernés. Contrairement au département des Landes, le Pays basque, par sa petite taille et la densité de sa population, est un territoire favorisé. Les dépenses en infrastructures y sont limitées.

Notre logique de développement n'est pas celle de la « puissance », inadaptée au Pays basque nord, qui pousse souvent à la concurrence et à la conquête. Cette



La Rioja, une région autonome prospère de 315 000 habitants

Ce territoire voisin de la Communauté autonome basque et de la Navarre est la région la moins peuplée d'Espagne avec 315 000 habitants et l'avant dernière en superficie avec 5 045 km^2. Sa petite taille affecte-t-elle son niveau de vie ? Pas du tout ! Sur la base de la richesse crée par habitant, La Rioja est actuellement la 7ème région la plus riche d'Espagne derrière l'île des Baléares, un autre territoire à taille modeste. La Navarre avec 630 000 habitants est classée 3ème. A contrario, l'Andalousie, la région la plus peuplée est avant dernière du classement.
En France, des petits territoires sont également en très bonne santé. L'Alsace, la 13ème région en nombre d'habitants est la 4ème région la plus riche de France. Champagne Ardennes se situe au 18ème rang au classement de la population mais en 5ème position pour la production de richesse par habitant.
L'importance d'un pouvoir fort est mis en évidence par le classement des régions capitales qui bénéficient des investissements prioritaires de l'Etat central. L'Ile de France qui a traditionnellement été privilégiée par les gouvernements français successifs surclasse de très loin toutes les régions françaises. En 2005, elle produisait 42 167€/habitant alors que Rhones Alpes deuxième était à 27 581€/habitant. En Espagne, la région de Madrid est également très bien classé, en deuxième position, mais tout de même, derrière la Communauté autonome basque !

logique de « puissance » pousse à la création de grandes collectivités aux budgets conséquents pour financer quelques projets de grande envergure. A l'arrivée, des initiatives qui par leur dimension ont souvent des difficultés à s'autofinancer. Certaines réalisations deviennent même des gouffres financiers. Et dépendent de centres de décisions lointains, de Paris ou Bordeaux notamment.

Petit par sa géographie et sans véritable métropole, le Pays basque nord doit répondre à deux enjeux majeurs :

- la demande d'une société civile dynamique, entreprenante et heureusement solidaire, qui nécessite de concentrer les priorités sur notre territoire,
- la proximité avec la Communauté autonome basque – Euskadi - pilier économique et financier de l'arc atlantique européen. La Communauté autonome basque, rapportée aux régions françaises, serait aujourd'hui la 2ème région la plus prospère de France.

Le Pays Basque nord : une société civile dynamique

Le Pays basque nord connaît, comme tout territoire, handicaps et atouts. Les tensions sur le marché du foncier, la faiblesse des infrastructures technologiques et de recherche pénalisent l'économie productive de ce territoire qui se trouve à l'écart des grandes zones de développement de l'Est européen. Il bénéficie en revanche d'une bonne qualité de vie qui lui confère une certaine attractivité. Son principal atout : une société civile active, dynamisée par l'attachement au pays, dans son tissu économique, culturel et social. Le Pays basque nord doit compter avant tout sur lui-même et sur la première zone de développement de l'Arc atlantique qu'est devenu le nord de l'Espagne, avec, en son coeur, Euskadi et la Navarre.

Les carences de «Pays basque 2020 »

Depuis 2005, près d'un millier de personnes ont participé à la démarche prospective « Pays basque 2020 » sur l'avenir du Pays basque nord. Elle est la suite de « Pays basque 2010 ». Des responsables associatifs, des entrepreneurs, des syndicalistes, des responsables administratifs et politiques, des jeunes et tous ceux qui passionnés par l'avenir de ce territoire, ont élaboré un vaste projet collectif qui concerne de nombreux aspects



de la vie locale : le soutien aux entreprises, l'amélioration des services liés à la santé et à d'autres services sociaux, la sensibilisation et la formation des personnes et des entreprises au développement durable ... Au total : 34 programmes pour un budget prévu en théorie de 220 millions d'euros, jusqu'en 2013.
Beaucoup serait à dire sur cette démarche dont la vertu première est d'exister. Elle démontre surtout la nécessité de créer une

Collectivité territoriale du Pays basque. Et de dépasser les structures actuelles, trop souples pour être efficaces, comme le «pays» Pays Basque (conseil des élus et conseil de développement).

Pourquoi ne pas se contenter de la situation actuelle ?

- L'enchevêtrement des niveaux de décision actuel, qui provoque la lenteur du financement public : la réalisation de ce programme nécessite très souvent l'accord de la Communauté d'agglomération du BAB, du département des Pyrénées Atlantiques, de la région Aquitaine et de l'Etat. Autant de partenaires à convaincre, souvent en concurrence entre eux. Au final, un dispositif de décision lent et peu efficace.
- La faiblesse des relations avec le Pays basque sud et en particulier la Communauté autonome basque. Il s'agissait d'une ambition affichée. Mais faute de volonté politique et d'une véritable institution, ces relations progressent difficilement.
- Le manque d'efficacité de la démarche elle-même : plusieurs stratégies de développement ont également été lancées à l'échelle de territoires comme la Basse-Navarre, la Soule ou différentes zones labourdines. Faute de moyens suffisants, elles manquent de coordination et d'ambition...

Une nécessité : un Pouvoir local fort

Notre projet propose un Pouvoir local qui permettra d'assumer les compétences nécessaires au développement du Pays basque, de donner un contenu réel à l'Euro-région basque, et de coordonner les démarches locales de développement et d'aménagement solidaire et durable.

Une constante : s'inscrire dans la logique européenne

La création d'un Pouvoir local fort s'inscrit dans la logique européenne. Au fur et à mesure de l'unification européenne, les régions historiques des Etats européens sont également de plus en plus fortes. Tous les pays européens développent leur



régionalisation. Dans ce sens, l'Union européenne a crée des fonds (financiers) pour développer les territoires ou renforcer la coopération transfrontalière.

En Pays Basque nord, depuis 2002, EAJ-PNB a défend le projet d'une Collectivité territoriale spécifique. Cette institution s'inscrit pleinement dans le cadre constitutionnel en vigueur, à travers notamment la notion de « collectivité territoriale à statut particulier ». L'article 72 de la Constitution de 1958, révisée, dispose désormais : “ Les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les régions, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 ...”

Au coeur de notre projet institutionnel, deux idées simples : la fusion des compétences du Département et de la Région, et des compétences spécifiques en matière de politique linguistique, d'aménagement foncier et de coopération transfrontalière.



Un noyau dur
la fusion du Département et de la Région

Aujourd'hui, notre territoire dépend de deux collectivités décentralisées - le département des Pyrénées Atlantiques et la Région Aquitaine - qui répondent à des périmètres géographiques plus larges que le Pays Basque. La Collectivité territoriale du Pays Basque doit remédier à ce premier obstacle en fusionnant les compétences de ces deux institutions.

La « fusion » des compétences apportera avant tout plus de complémentarité entre les politiques publiques, grâce aux compétences de planification, de programmation et de contractualisation de la région. La Collectivité territoriale du Pays Basque prendra ainsi en charge l'élaboration du Schéma « territorial » des transports, du schéma territorial d'aménagement et de développement du Pays Basque, qui prendrait la suite de Pays Basque 2010, le schéma territorial des formations et de l'apprentissage...

Efficacité économique

La « fusion » des compétences apportera l'efficacité indispensable aux aides économiques avec un seul décideur. Aujourd'hui, trop de compétences sont dispersées entre Etat, Région, et Département. La priorité sera de fournir les services de proximité nécessaires aux entreprises. Dans l'économie fluctuante actuelle, les entreprises ont besoin d'un soutien local grâce à un environnement économique favorable. C'est une des clés de la réussite économique, comme on peut l'observer en Euskadi.

La « fusion » permettra également d'investir au mieux dans les équipements éducatifs, pour répondre aux besoins en formation professionnelle, apprentissage, enseignement supérieur et, bien sûr, en emploi. A ce titre, le pilotage commun des investissements dans les collèges et les lycées ne pourra que générer des économies d'échelle et des gains d'efficacité, y



compris dans la gestion des personnels non enseignants (TOS).



Les partenariats avec l'Etat seront simplifiés puisque le projet de Collectivité territoriale du Pays Basque s'accompagne impérativement d'une réorganisation des services de l'Etat en Pays Basque, suivant d'ailleurs la logique de la RGP (rationnalisation de la gestion publique) et de la limitation des dépenses publiques.

Proximité des grands services publics

Le Pays Basque bénéficiera enfin d'une véritable solidarité territoriale, grâce une approche unique et négociée au plus près des acteurs de terrain. Cela concernera l'implantation des services publics locaux, l'évolution de l'urbanisation et des services sur le BAB, sur le Labourd sud, l'évolution de la zone péri-urbaine, l'aménagement rural, l'accompagnement des communautés de communes et des communes elles-mêmes...

Innovation et solidarité

L'accompagnement sanitaire et social : handicap, insertion, RMI/RSA, troisième âge, adoption, petite enfance,... induit des budgets très lourds et des dispositifs souvent imposés par la loi. La Collectivité territoriale développera des initiatives originales et innovantes, notamment en matière d'aide au logement, de prévention de santé publique, de solidarité entre générations, y compris à l'échelle transfrontalière : lutte contre les adictions, services de proximité...

Et bien sûr, la Collectivité territoriale du Pays Basque obligera à repenser, au-delà des services publics, les structures professionnelles qui encadrent l'activité économique de notre territoire, à commencer par la chambre d'agriculture, le « pôle emploi » et les caisses de sécurité sociale.

Enfin, la Collectivité territoriale du Pays Basque sera le point d'appui du développement universitaire à l'échelle du Pays Basque nord, et en partenariat avec les universités et les instituts de formation des territoires voisins, de Pau, de Pampelune et de Bilbao/San Sebastian.

vers une société plurilingue tolérante



La Collectivité territoriale du Pays Basque soutiendra activement l'euskara et la culture basque, en s'inscrivant dans l'expérimentation législative et réglementaire, dans tous les domaines de la vie publique : enseignement, petite enfance, signalétique urbaine, documents adminimistratifs mais aussi, médias, monde économique, monde associatif.
La langue occitane sera soutenue dans les mêmes conditions que la langue basque dans sa zone de permanence actuelle, du Bas Adour.
Le bilinguisme ou plurilinguisme précoce favorise le développement intellectuel et l'ouverture d'esprit vers d'autres cultures. Il s'agit d'une prévention utile contre le rejet de l'autre.
Actuellement, les autorités et les acteurs compétents créent du désordre. Alors que l'Office Public de la langue basque promeut timidement l'enseignement en euskara, France 3 Euskal Herri, service public de l'Etat réduit la présence de l'euskara.

Les garanties de la démocratie locale

La Collectivité territoriale du Pays Basque sera organisée pour satisfaire l'intérêt de tous, minimiser le clientélisme et répondre au mieux aux besoins de participation de la population. La Collectivité territoriale du Pays Basque sera composée d'un pouvoir exécutif autour d'un président et de conseillers par champs de responsabilité, afin d'assurer une gouvernance digne de ce nom au sein de l'institution. Cela limitera la concentration du pouvoir, traditionnelle parmi les collectivités régionales et départementales. Aujourd'hui, le modèle décentralisé de droit commun concentre tous les pouvoirs exécutifs entre les mains d'une seule personne.



Elle sera également composée d'une assemblée territoriale unique, afin de donner un sens à l'expression collective de la démocratie locale. Un Conseil économique et social prendra le relais de l'actuel Conseil de développement avec comme priorité maintenue : la valorisation et la participation active des acteurs locaux.

L'assemblée territoriale sera composée de « conseillers territoriaux », élus selon un scrutin mixte : les 3/5ème des conseillers territoriaux seront élus sur un scrutin de liste à la proportionnelle. Cela favorisera la prise en compte des intérêts de l'ensemble du territoire. Les 2/5ème des conseillers territoriaux seront élus dans des circonscriptions de type « canton », au scrutin uninominal majoritaire pour préserver la proximité entre l'élu et les citoyens. Ce mode de scrutin doit assurer l'équilibre entre représentation du pluralisme politique et stabilité gouvernementale. Les conseillers généraux et régionaux seront donc remplacés par des conseillers territoriaux.

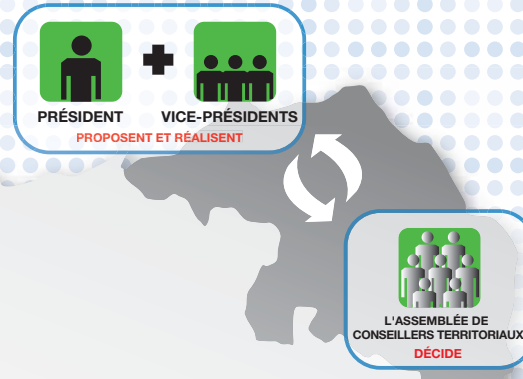

Une administration d'Etat « territoriale » simplifiée

Pour être encore plus efficace, la Collectivité territoriale du Pays Basque devra pouvoir compter sur l'administration de l'Etat et sur les grands services publics. Cette coopération impose que l'Etat réorganise ses services déconcentrés à l'échelle du Pays Basque nord, sous l'autorité d'un préfet, unique représentant de l'Etat sur notre territoire.

Expérimentation : adapter des lois, c'est possible !

Selon l'article 72 de la Constitution : « ... Dans les conditions prévues par la loi or-

ganique ... les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent, lorsque, selon le cas, la loi ou le règlement l'a prévu, déroger, à titre expérimental et pour un objet et une durée limités, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences." Ce droit à l'expérimentation législative et réglementaire, ce sont les prémisses de l'autonomie...
La Collectivité territoriale du Pays Basque utilisera pleinement ce dispositif prévu sur l'expérimentation en matière législative et réglementaire. Elle sollicitera le droit à l'expérimentation dans quatre domaines prioritaires :

Un statut régional de l'euskara

La Collectivité territoriale du Pays Basque négociera un statut régional de l'euskara, interviendra directement dans l'enseignement de la langue basque et du gascon dans les écoles publiques et privées, mettra en place un service public de l'enseignement de l'euskara aux adultes, créera en coopération avec EITB (service de radio-télévision d'Euskadi), un service de radio-télévision en langue basque, fixera le niveau d'exigence en langue basque pour certains services publics... selon les modalités de l'expérimentation prévue par la Constitution.

Un aménagement foncier adapté

Des dérogations législatives seront demandées pour la transmission de terres agricoles ou la gestion foncière en zones urbaines et périurbaines, pour une vigilance accrue sur la loi Littoral. En matière agricole, cela signifie une actualisation du système traditionnel de l'etxe, éviter au maximum le démantèlement des propriétés et favoriser la transmission des exploitations. Le Pays Basque nord pourrait se rapprocher du régime en vigueur en Communauté autonome basque.

La coopération avec nos voisins Basques du sud

Une révision du Traité de Bayonne (franco-espagnol) permettra de créer des structures de coopération avec la Navarre et Euskadi. Noeud de communication européen, le Pays basque sera doté d'un "comité des insfrastructures trans-régionales". Il regroupera les institutions du Pays basque nord, de la Navarre et d'Euskadi. Il participera conjointement aux négociations franco-espagnoles et aux travaux de la Commission de Bruxelles sur les grandes infrastructures de transport et de communication : LGV, aéroports, routes, liaisons maritimes, fibre optique, télécommunications mais aussi sur la gestion des déchets et de la protection du littoral : baie de Txingudi, falaises, Bidassoa, massif pyrénéen.



La maîtrise des fonds européens

Région frontalière, la Collectivité territoriale du Pays Basque gérera directement, comme en Alsace, les aides structurelles communautaires : FEDER, FEOGA, FSE et des programmes d'initiative communautaire comme Interreg, sans dépendre des seules priorités de l'Etat.



L'Euro-région basque
notre horizon

Coopérer avec une région motrice

L'Union européenne favorise la création d'euro-régions. Le Pays basque nord, la Navarre et la Communauté autonome basque constituent une Euro-région culturelle. Cette Euro-région basque doit être aussi un espace de projet pour coopérer. L'économie d'Euskadi manque de main d'œuvre qualifiée. Nous devons renforcer notre enseignement supérieur par un réseau local avec les universités françaises voisines et avec les universités publiques et privées du Pays basque sud. Cela nous permettra d'être plus fort au niveau européen et international. Un label de qualité Pays basque doit identifier nos produits agricoles et artisanaux. Nous devons bénéficier du savoir faire dans la recherche et la culture industrielle des Basques du sud. Nous devons coopérer pour devenir un territoire durable d'excellence.

La Communauté autonome basque est un des leaders du réseau mondial des Gouvernements régionaux en faveur du développement durable. Nous devons tirer profit de la création et de la vitalité



culturelles, notamment de capitales comme Donosti/San Sebastian ou Bilbao. Nous devons renforcer l'euskara, la culture basque et construire une région européenne avec vocation au plurilinguisme.

Jusqu'à présent, nous étions le maillon faible de cette eurorégion. Avec la Collectivité territoriale du Pays Basque, de nouvelles avancées seront possibles. Et notre territoire pourra évoluer au rythme de nos deux puissants voisins basque et navarrais.

Optimiser les aides européennes

La Collectivité territoriale du Pays Basque négociera, signera, animera et financera des accords et des projets communs, au besoin avec le soutien de l'Union Européenne et ses fonds Interreg.

La Conférence eurorégionale actuelle sera renforcée par trois organes majeurs pour répondre à trois enjeux d'avenir :

- le comité eurorégional des infrastructures de transport et de coopération
- le conseil économique, social et culturel eurorégional
- le conseil de la jeunesse de l'eurorégion

A terme, les institutions représentatives des trois territoires basques négocieront la création d'une circonscription électorale unique pour les élections au Parlement européen.

Trois provinces : trois bassins de vie

La Soule, la Basse Navarre et le Labourd sont trois bassins de vie à animer pour répondre aux besoins et aux attentes les plus immédiats de la population. La Collectivité territorial du Pays Basque ne décidera pas l'avenir à la place des Souletins, des Bas-Navarrais et des Labourdins.

Ces trois bassins de vie répondent aux finalités des « pays » tels qu'apparus en France avec les lois Pasqua et Voynet : "le pays exprime la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres". Bien plus que l'actuel « pays » Pays Basque condamné à disparaître...



La référence souletine

La Soule fonctionne déjà comme un « pays ». Elle est une pionnière des contrats de pays en France et demeure un modèle à suivre. Animés d'une puissante tradition de solidarité et d'un attachement local, les Souletins ont décidé de répondre à la crise industrielle. Depuis les années 70, ils ont mis en place de nombreux projets et des structures fortes comme l'Odace ou l'Office de tourisme. Une communauté de communes unique gère désormais des projets de développement.

L'émergence de la Basse-Navarre

La Basse-Navarre est un ensemble de vallées : Amikuze, Oztibarre, Garazi, Baigorri qui échangent entre elles même si le sentiment culturel commun navarrais est plus diffus . Actuellement, une démarche

commune de développement est en cours. Les Bas-Navarrais sont réunis dans le syndicat mixte Baxe Nafarroa qui regroupe les 3 intercommunalités de la zone.

La « cité » labourdine

Le Labourd correspond à la zone urbaine et péri-urbaine actuelle. Les habitants de l'arrière pays sont attirés par la côte pour leurs activités quotidiennes : travail, loisirs, achat. Des thèmes comme le logement, les déplacements, l'emploi doivent être réfléchis en commun. De même l'axe BAB/St Jean de Luz/Hendaye est la principale zone de déplacement local et international. La coopération entre les communes du Labourd répond à un devoir « d'organiser la ville » dans un sens nord/sud entre le BAB et le Sud Labourd et dans un sens ouest/est entre les arrières pays et la côte basque. Une gouvernance commune doit y être recherchée. Les territoires du sud des Landes et le pays de Seignanx doivent pouvoir se rattacher librement, s'ils le souhaitent, à cette gouvernance commune du Labourd.

Trois piliers pour un territoire

La Collectivité territoriale du Pays Basque appuiera et s'appuiera sur les trois « pays » du Pays Basque historique, pour renforcer un maximum de services de proximité. Elle y mènera un travail de coordination et d'accompagnement, plus efficacement que ne peuvent le faire aujourd'hui le Conseil général des Pyrénées Atlantiques et le Conseil régional Aquitaine. Les conseillers territoriaux siègeront dans les instances de « gouvernance provinciale » de leur circonscription et assureront le relais entre l'échelon local du « pays » et l'échelon territorial du Pays Basque.

Cette Collectivité territoriale du Pays basque coopérera avec les territoires voisins dans tous les domaines de la vie publique. Les échanges avec le Béarn, les Landes, la Gironde et d'autres territoire français et européens seront même intensifiés. Dans la priorité donnée à l'animation de la société civile locale, la Collectivité territoriale du Pays Bsque et les autres collectivités locales disposeront de moyens accrus pour créer et développer des projets de coopération.

La réalisation d'une Collectivité territoriale du Pays basque dépend avant tout de la volonté des habitants du Pays basque. Les mobilisations antérieures ont permis d'obtenir des résultats, notamment les contrats territoriaux issus de « Pays basque 2010 » et « Pays basque 2020 ». Si cette volonté générale déjà forte se renforce, surtout sur le plan électoral, les chances de réussir augmenteront. Cette Collectivité territoriale du Pays Basque, à mi-chemin entre l'ambition et le réalisme, est l'affaire de tous et dépend avant tout de chacun de nous. Encore une fois, comptons sur nous !

Autonomie fiscale

A l'instar du système en vigueur en Communauté autonome basque et en Navarre, le Pays basque nord doit également tendre vers un système d'autonomie fiscale en vertu de la tradition basque adaptée au monde moderne : la nécessité de nous prendre en charge.

SCHEMA DE LA FUTURE « COLLECTIVITE TERRITORIALE DU PAYS BASQUE »

RÉFÉRENCES CONSTITUTIONNELLES		
Collectivité territoriale à statut particulier	Art. 72-1 Constitution 1958, révisée 2003	La collectivité "à statut particulier" a désormais rang constitutionnel au même titre que les communes, régions, départements et collectivités d'outre mer
Expérimentation	Art. 72-3 Constitution 1958, révisée 2003	Le Parlement peut autoriser, sous certaines conditions, pour une durée limitée, l'expérimentation législative ou réglementaire au profit d'une collectivité
Langue "régionale"	Art. 2 Constitution 1958, révisée 2007	Les langues régionales font partie du patrimoine de la République

CARTE TERRITORIALE		
	Pays "Pays Basque"	3 "pays" : Labourd, Basse Navarre, Soule ;
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE		
Niveau communal	159 communes	R.A.S.
Niveau intercommunal	CABAB et communautés de communes	R.A.S.
Niveau départemental	Conseil Général Pyrénées Atlantiques	Collectivité territoriale du Pays Basque et Conseil territorial de développement (consultatif)
Niveau régional	Conseil Régional Aquitaine	
ADMINISTRATION DE L'ÉTAT		
Niveau infra-départemental	Sous préfet d'arrondissement Bayonne	suppression
Niveau départemental	Préfet des Pyrénées Atlantiques	Préfet du Pays Basque
Niveau régional	Préfet de Région	
MODES DE SCRUTIN ET CARTE ÉLECTORALE		
Cantonales	Cantons du Pays Basque pour le CG 64	Conseillers territoriaux, élus : • pour les 2/5e dans des cironscriptions uninominales • pour les 3/5e sur scrutin de liste unique en Pays Basque
Régionales	"sous section départementale" de la circonscription régionale Aquitaine	
Législatives	Circonscriptions VI, V et IV "basco-béarnaise"	Cironscriptions VI, V et IV "Basse Navarre et Soule"
Sénatoriales	Circonsription départementale (suffrage indirect)	Circonsription territoriale Pays Basque (scrutin identique)
Européennes	Circonscription "sud ouest"	Circonscription trans-nationale unique Pays Basque nord et Pays Basque sud (C.A.B. et Navarre)
CHAMP DES COMPÉTENCES DE PLEIN DROIT		
Niveau départemental	Education (collèges), politiques sociales (RMI, RSA...), solidarité (APA, petite enfance...), voirie,...	Fusion des compétences et "clause de compétence générale" au profit de la Collectivité territoriale du Pays Basque
Niveau régional	Education (lycées), formation professionnelle et apprentissage, aménagement du territoire, développement économique, social et culturel,...	
CHAMP DES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES : EXPÉRIMENTATION LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE		
Néant		Expérimentation en matière linguistique et culturelle (statut régional de l'euskara et du gascon, enseignement,...)
		Expérimentation en matière foncière
		Expérimentation en matière trans-frontalière (révision du Traité francoespagnol de Bayonne, coopération avec Navarre et CAB) et européenne (gestion des fonds structurels européens) dans le cadre de l'Eurorégion basque
MODES DE FINANCEMENT		
Niveau départemental et régional	Fiscalité locale directe et indirecte, (TFB, TFNB, TH, TIPP, TP...), dotations de l'Etat, FCTVA, emprunt...	...

MV/ sept 2009

Euzko Alderdi Jeltzalea
EAJ PNB
Parti Nationaliste Basque

EAJ-PNB est un mouvement centriste, abertzale, humaniste et pro-européen. Premier parti de la Communauté autonome basque, il a gouverné et participé au redressement économique et social de ce territoire.

Pour en savoir plus :



lema

le mensuel d'EAJ-PNB, en Pays basque nord

Le blog www.lemapaysbasque.eu





Le site

www.eaj-pnb.eu

Contact

EAJ PNB - 25 rue thiers 64100 BAYONNE - tél. 05 59 46 15 34
email : contact@eaj-pnb.eu

Imprimerie Arizmendi - St-Jean-Pied-de-Port - RCS B 410 647 986 ne pas jeter sur la voie publique
www.tardesign.com